

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 23 septembre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : DEVA1522176S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Yves Tatibouet, administrateur civil hors classe, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Fathi Benkoula, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources ;

M. Marc Hego, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatives à des contrats et des marchés, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Patrick Pezzetta, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite du ressort géographique de leur délégation, à :

Mme Marie-José Lepine, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable de l'entité administrative de la délégation Côte d'Azur.

Mme Françoise Guette, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable de l'entité administrative de la délégation Corse.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Patricia Barbieri, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Mme Sylviane Herbey, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Françoise Girardot, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Mme Hélène Picard, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Article 7

Délégation est donnée à Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile, à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Yves Tatibouet, administrateur civil hors classe, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Fathi Benkoula, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

M. Patrick Pezzetta, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur.

Article 9

La décision du 19 janvier 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 23 septembre 2015.

P. CIPRIANI